### Types de risques majeurs

Les risques majeurs sont regroupés en 4 familles ; l’établissement est concerné par chacune d’elles :

* Risques naturels liés à la météo : tempête, vent violent,…
* Risques technologiques : risque nucléaire lié à la centrale de Golfech,…
* Risques liés au transport de marchandises dangereuses.

-intrusion extérieure

### L’alerte

* Alerte et fin d’alerte :

En cas de risque l’alerte est déclenchée par le préfet, par le maire ou directement par le chef d’établissement.

* France Inter est la radio diffusant les informations officielles concernant la crise et la fin d’alerte.
* Le déroulement du plan de crise est coordonné par le directeur ou le chef d’établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées ; il rend compte aux autorités.

### La mise en sûreté

* Moyens matériels :

Dans chaque lieu stratégique une Mallette de Première Urgence est à disposition

Son contenu permet la sécurisation du lieu, l’organisation de la vie, les premiers secours dans l’attente de la fin de l’alerte.

* Moyens humains :

Tous les personnels de l’établissement contribuent à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs possibilités et/ou leurs compétences.

#### RAPPEL DES CONSIGNES AUX ELEVES

Si vous entendez le signal sonore de mise à l’abri :

##### NE SORTEZ PAS

Abritez-vous dans un bâtiment, écoutez et respectez les consignes des adultes.

##### NE TELEPHONEZ PAS

éteignez vos portables pour laisser libre le réseau pour les services de secours.

##### PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA DISCIPLINE

afin d’éviter une forte consommation de dioxygène (O2) et une montée de température désagréable.

##### Si besoin

AIDEZ VOS CAMARADES.

-Transmettez sans retard aux adultes toute anomalie constatée.

-Proposez vos services auprès du correspondant adulte présent pour faciliter la mise en sûreté de tous.

#### La réussite de ce plan dépend de votre civisme.

Merci de vous conformer à ces directives

pour votre sécurité et celle de tous.



## PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE

RISQUE MAJEUR

PPMS

# Consignes et informations

à l’intention des

Parents

Avec rappel des consignes aux élèves

##### INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d’alerte incendie, l’établissement s’est doté d’un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.

Chaque accident majeur potentiel fait l’objet d’une procédure de mise à l’abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.

A votre intention vous trouverez ci- après des consignes qu’il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

**Merci de les respecter.**

La sécurité de tous dépend du comportement

de chacun.

CONSIGNES AUX PARENTS

**LES BONS REFLEXES EN CAS D’ACCIDENT MAJEUR NECESSITENT LA MISE EN SURETE DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE**

**DE LA SITUATION DE CRISE**



RESTEZ OU REGAGNEZ UN BATIMENT EN DUR

Rendez-le le plus sûr possible suivant vos moyens

NE SORTEZ PAS N’ALLEZ PAS CHERCHER VOTRE ENFANT



Vous mettriez votre vie et la sienne en danger,

vous gêneriez les déplacements des services de secours. Protégez-vous ; l’établissement protège votre enfant.



#### NE TELEPHONEZ PAS

Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau pour les services de secours



###### Toutes les informations et

**le suivi de la situation de crise**

**sont disponibles de façon officielle sur France Radio**

**Inter locale**

**Prévoyez un poste récepteur Sud Radio à piles**

###### Notez les fréquences 88,1 101.4

###### Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.